



CSA régional à la marge, CSA local uniquement au volontariat ?

Lors du dernier CSA régional, la DI a balayé l'alerte de la CGT Pénitentiaire sur les 4 jours consécutifs sur le CPOS en les qualifiant d'événements « à la marge ». Quelle n'a pas été notre surprise, à la lecture du compte-rendu du dernier CSA local, de voir le responsable du service des agents, sous couvert de la direction, justifier ces mêmes pratiques par le « volontariat » et des « arrangements ».

STOP AUX MENSONGES ET À L'ILLÉGALITÉ !

Qui cherche à nous faire croire que le « volontariat » serait l'unique norme dans ce cas ce figure ? **C'est faux.**

Des agents ont contacté la CGT Pénitentiaire, preuves à l'appui, pour dénoncer la réalité brutale : ces pratiques perdurent et, loin d'être volontaires, elles sont subies. En validant ces 4 jours consécutifs en vacations de 12 heures, la direction accepte que des agents travaillent **6 jours sur une semaine de 7 jours**. Ce n'est pas une simple organisation, c'est une maltraitance institutionnalisée.

La direction tente de se défaire en invoquant des « arrangements » entre agents. **La CGT Pénitentiaire rappelle une règle fondamentale : l'administration a l'obligation légale et statutaire de garantir la santé et la sécurité des agents.** Elle ne peut en aucun cas utiliser le « volontariat » comme écran de fumée pour couvrir des plannings illégaux qui contreviennent aux repos obligatoires.

Enchaîner 4 jours de 12 heures et travailler 6 jours sur 7 au CP d'Orléans-Saran, ce n'est pas de la souplesse, c'est de la mise en danger pour les agents : c'est l'épuisement physique et psychologique, et l'atteinte à l'équilibre vie privée. Pour l'établissement, c'est la sécurité qui est gravement compromise : un agent épuisé est un agent dont la vigilance est défaillante. C'est l'inconscience de ceux qui valident de tels plannings qui met tout le monde en péril.

Pour un bureau local capable de vous défendre sans concession lors des CSA, renforcez la CGT par votre vote en fin d'année.

LA CGT PÉNITENTIAIRE EXIGE :

- * **L'arrêt immédiat** de ces cycles illégaux.
- * **La fin de l'hypocrisie** sur le prétendu « volontariat » : nous connaissons la réalité du terrain et nous avons les preuves de la contrainte.
- * **Le respect des agents**, qui ne sont ni des machines, ni des variables d'ajustement.
- * **Le recours aux instances compétentes** : La CGT Pénitentiaire accompagnera chaque agent souhaitant faire valoir ses droits devant les institutions nécessaires pour faire cesser ces pratiques illégales.

La sécurité ne se négocie pas, le repos n'est pas un luxe, et le CPOS ne doit pas devenir un 'Cargo de nuit' où tout le monde dort debout !

À Orléans-Saran, le 4x12h et la semaine à 6 jours travaillés sur 7, c'est NON !